

## COMPTE-RENDU

---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

**Étaient présents** : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER - Luc PORTET Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN – Fabrice GUILLET Laurence LÉPINE - Joëlle URVOIS - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

**Étaient excusés** : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Nadège VÉRON - Anne-Martine GUILLOUX - Valérie SAUVIAT DUVERT

**Secrétaire de Séance** : Gwénaëlle MORVAN

---

Monsieur le Maire demande à Gwénaëlle MORVAN, secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Monsieur le Maire annonce que le quorum est atteint.

En préambule à l'examen de l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe ses collègues que le Cabinet d'architectes R.A.U.M.E est lauréat du concours pour la réalisation du futur groupe scolaire de la Maison Neuve. Monsieur le Maire précise que la Ville va rentrer dans une phase de négociations et réunir, dans les prochaines semaines, le Comité des Usagers qui a été associé à l'écriture du cahier des charges pour retravailler les aspects fonctionnels du programme.

Puis, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2018. Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

### **1 – Budget Principal de la ville de Guérande - Vote du Budget Primitif 2019**

Pascal LOIRAT informe les membres du Conseil Municipal qu'il va présenter le Budget Primitif 2019 qui est directement issu du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

Comme cela avait été indiqué alors, ce budget s'inscrit dans la lignée de ce que l'équipe municipale s'efforce de réaliser depuis le début du municipale, à savoir un budget ambitieux, prudentiel et qui n'obère pas l'avenir.

Pascal LOIRAT commente le diaporama présenté en séance.

#### **Diapo 3**

En premier lieu, il rappelle les quatre objectifs du Budget 2019.

#### **Diapo 4**

Pascal LOIRAT précise les principales composantes qui ont guidé l'élaboration de ce budget :

Pour les dépenses

- des charges de personnels maîtrisées à un niveau quasi équivalent au BP 2018
- une stabilité des charges de gestion courantes
- une stabilité des subventions aux associations

Pour les recettes

- Une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation Nationale de Péréquation
- La poursuite annoncée de la baisse de la dotation de solidarité urbaine
- Les premiers effets de la recette sur la taxation des résidences secondaires

#### **Diapo 6**

Ce tableau présente la synthèse du Budget que Monsieur le Maire va proposer au vote, et qui s'inscrit dans la droite ligne des éléments vus lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pascal LOIRAT rappelle que ce budget primitif, ne tient pas compte du résultat de l'exercice de 2018, qui sera intégré lors du vote du budget supplémentaire, que la Municipalité espère finaliser cette année, en collaboration avec les services de la Trésorerie, dès la fin du premier trimestre 2019.

Il tient à expliquer les deux écarts significatifs que l'on retrouve sur les comptes 66 avec une baisse d'environ 300 k€ qui correspond à l'intégration exceptionnelle des écritures de régularisation de la comptabilisation de la dette liée à la construction de la nouvelle gendarmerie, ainsi que la baisse des autres dépenses qui n'intègre pas encore le résultat de l'exercice antérieur.

Il propose de passer directement à la diapositive suivante qui présente les principaux écarts par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire.

#### **Diapo 7**

On note l'intégration d'une légère augmentation des charges à caractère général pour un peu plus de 11 k€ afin d'intégrer la prestation de transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires de Guérande à la piscine, compte tenu du transfert de la compétence transport à la Région dans le cadre de la loi NOTRe, dépense qui était jusque-là, supportée par le Syndicat des Transports, et qui sera désormais supportée par les communes, soit une nouvelle charge que devra supporter la ville de Guérande.

Le montant des charges à caractère général reste malgré cela quasiment stable par rapport à l'an passé, eu égard à la renégociation du marché d'approvisionnement en combustible pour le chauffage qui a permis d'économiser de l'ordre de 50 k€ ainsi que le marché d'assurance dont le prix est stable par rapport à la précédente période.

A noter également l'ajustement du montant de la cotisation au SDIS dont l'augmentation sera lissée sur plusieurs années.

#### **Diapo 9**

Ce graphique représente la répartition des charges de fonctionnement dans le budget communal.

### **Diapo 10**

Ce graphique, qui compare deux à deux les budgets 2018 et 2019, montre la stabilité des dépenses hormis pour la partie finances comme expliqué préalablement.

### **Diapo 11**

Ce graphique représente la répartition des recettes de fonctionnement dans le budget communal.

### **Diapo 12**

Ce tableau présente donc la synthèse du budget d'investissement que Monsieur le Maire va proposer au vote, et qui est la traduction des éléments vus lors du Débat d'Orientation Budgétaire ajustés en fonction du niveau de réalisation 2018.

Les restes à réaliser ne seront intégrés, comme à l'accoutumée, que lors du vote du Budget Supplémentaire.

La comparaison ligne à ligne par rapport au budget de l'année précédente n'a pas de sens pour le budget d'investissement qui par nature peut être erratique en fonction du rythme et de la nature des opérations d'investissement qui sont engagées.

Aussi, Pascal LOIRAT propose de passer directement à la diapositive suivante qui présente les principaux écarts par rapport au DOB.

### **Diapo 13**

On note donc une augmentation de 385 k€ liée à des résultats d'appel d'offres qui ne seront effectifs que sur l'exercice 2019. Ces marchés concernent, l'aménagement de l'Equipement modulaire à Athanor pour 100 k€, l'aménagement du local place Saint-Jean pour 100 k€, l'acquisition de matériel horticole pour 185 k€.

### **Diapo 14**

Ce tableau présente, dans la colonne colorée en vert, le budget d'investissement 2019 où on retrouve, de manière plus détaillée, l'ensemble des chiffres présentés sur le tableau synthétique soit 3 896 738 € d'investissements externalisés auxquels s'ajoutent les 500 k€ de travaux en régie.

On retrouve donc, les opérations de restauration des monuments historiques et notamment le lancement des travaux de restauration de la Porte Saint-Michel et de la Tour Sainte-Anne, la réalisation de terrains de foot à 5 pour développer de nouvelles pratiques et permettre à la Saint-Aubin football de disposer de nouveaux espaces d'entraînement, et le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour le futur Groupe Scolaire de la Maison Neuve qui constitue un projet majeur dont les travaux seront réalisés sur le prochain municipale.

Enfin, s'agissant des restes à réaliser qui concernent des travaux dont l'engagement a été réalisé principalement en 2018 et dont la facturation sera effective sur l'exercice 2019, ceux-ci, d'un niveau exceptionnellement élevé, s'expliquent notamment par la nature des opérations dont une variation d'exécution dans le temps, engendre un décalage important dans la facturation des prestations qui se font par bloc :

- La fin des travaux sur les monuments historiques, principalement porte Bizienne et la reprise des douves sapées par le temps

- La couverture des terrains de tennis de Bréhadour qui a fait l'objet d'une pause afin d'adapter le projet aux demandes de la nouvelle équipe dirigeante du club
- La mise en valeur du village de Saillé qui a également fait l'objet d'une très grande concertation avec les habitants pour mieux prendre en compte leurs attentes
- La fourniture de véhicules utilitaires
- La mise en œuvre de travaux liés à la sécurité des lieux publics (vidéo protection, bornes automatiques d'accès...)
- La réalisation de travaux de réfection de voirie dont une partie a été reportée en mars afin d'éviter de trop nombreuses interruptions hivernales

La grande majorité de ces opérations est aujourd'hui sécurisée sur le plan des autorisations réglementaires ou des procédures d'achat, ce qui devrait permettre de diminuer très largement le volume des restes à réaliser à la fin de l'exercice 2019.

#### **Diapo 15**

Ce tableau présente, pour les 2 dernières années du Municipale, le détail des investissements récurrents avec notamment deux postes qui seront accélérés en 2019, à savoir la maintenance des bâtiments dont le détail sera vu en Commission Travaux ou le remplacement de la flotte automobile et notamment du camion grue de la logistique qui est aujourd'hui en fin de vie et constitue un outil de travail indispensable pour les services.

#### **Diapo 16**

Ce tableau retrace, le financement des investissements prévus au Budget Primitif avec toujours la même règle prudentielle qui veut que, seules les subventions, dotations ou participations ayant fait l'objet d'un accord écrit sont mentionnées au Budget Primitif. Les accords de nouvelles subventions arrivant au fil de l'eau, en cours d'exercice, ayant pour conséquence de diminuer le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire remercie Pascal LOIRAT pour cette présentation et demande si celle-ci amène des commentaires.

A sa demande, Monsieur le Maire donne la parole à Hélène CHALLIER qui précise que conformément aux positions prises par les élus de son groupe à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, Guérande Alternance votera contre le Budget Primitif.

En effet, les chiffres présentés au titre des informations générales donnent quelques indications supplémentaires : l'encours de la dette par habitant est cette année, supérieur de 40% à celui des communes de la même strate, soit une augmentation de 10% en un an, alors même que le produit des impositions directes reste de 10% supérieur. Ainsi, Guérande fait moins bien en prélevant davantage que les communes de tailles comparables.

D'autre part, en reportant des restes à réaliser pour presque 2 millions d'euros, soit 2 millions d'euros non empruntés, la capacité de désendettement reste à hauteur de 8 ans. Cependant, la Ville emprunte alors même qu'elle ne mène pas d'investissements notables, hors les investissements récurrents ou les investissements liés aux frais d'études. La commune emprunte pour fonctionner et l'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement est de

presque 100%. Aussi, la Ville n'a plus les moyens d'emprunter pour investir ni à court terme, ni à moyen terme.

Nos dépenses d'équipement sont inférieures à la moyenne, nos dépenses de fonctionnement supérieures, nous devons interroger nos fonctionnements.

Pour évoquer des points plus concrets, les élus du groupe Guérande Alternance refusent de voter un budget qui engage des investissements pour 2019 en termes d'études (550.000€) alors même que la Majorité refuse de leur donner des réponses quant au financement du groupe scolaire de Maison Neuve. Une fois encore, comme pour le Petit séminaire, comme pour le Carré Saint-Jean, le fait que la Majorité s'obstine à ne pas avoir d'outil de pilotage digne de ce nom, de Plan Pluriannuel d'Investissement, nous amène à faire des investissements inutiles et dispendieux (tennis 835.000€, PPP Lumières 450.000€, pré projet Maison Neuve 491.000€...). Non maîtrisés.

Parce qu'en vérité, l'on peut se demander si le problème ne vient pas en amont, d'une incapacité à monter des projets concrets, chiffrés, étayés, échelonnés. Il s'agit, ni plus ni moins, de tenir le gouvernail grâce à des objectifs clairement définis. Comme ses prédécesseurs, l'actuelle Municipalité pilote à vue.

Alors à quoi assistons-nous aujourd'hui ? Au naufrage de la plupart des investissements annoncés et sans que l'on puisse même le formuler : le projet de remise à niveau de la Salle Jean Ménager, remis à plus tard, le projet du Petit Séminaire, vendu, abandonné, et ce qu'il en reste est en danger, le Projet du Carré Saint-Jean, mal parti, le projet de l'Ecole de Maison Neuve, in finançable et déjà tellement coûteux.

Le groupe Guérande Alternance exige aujourd'hui une réponse claire et précise quant au financement du groupe scolaire de la Maison Neuve car il refuse que soit dilapidé l'argent public une fois encore dans un projet qui devra attendre nécessairement et sera remis sur le métier un jour ou l'autre, mais ce jour-là, il nous faudra à nouveau financer, des études, un pré projet. Encore une fois...

Enfin, Hélène CHALLIER alerte les Guérandais sur le fait qu'un budget ne peut être validé que s'il s'insère dans une perspective globale de recettes et de dépenses à long terme, laquelle seule peut permettre de décider de nos investissements. Ce fonctionnement aveugle est dangereux pour nous tous car nous devons tous en assumer les conséquences comme nous le faisons aujourd'hui déjà avec la hausse de l'impôt.

Monsieur le Maire propose à Frédéric MICHÉ d'intervenir et ensuite il répondra aux différents points évoqués.

Selon Frédéric MICHÉ, l'analyse du budget primitif pour cette année 2019 prend un tour particulier puisqu'elle sera éclairée de l'avis émis par la Chambre Régionale des Comptes. Avant de donner leur point de vue sur ce nouveau budget, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire regrettent qu'il soit présenté si tôt en début d'année. Nous aurions pu attendre d'avoir un report des restes à réaliser précis et espérer avoir les montants des contributions de l'État.

Les élus de son groupe ne voteront pas le budget 2019 pour trois raisons principales :

1/ Pour être en cohérence avec le désaccord exprimé lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire sur les choix faits par la Majorité Municipale.

Il ne reviendra pas sur les arguments et propositions de son groupe mais il regrette que ce temps ne permette pas de faire évoluer les choix de la Majorité au regard des remarques ou suggestions faites par les Minorités.

2/ Parce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'ont jamais approuvé la gestion de la Majorité ni voté les précédents budgets.

Une gestion qui conduit Guérande à être très mal placée par rapport aux autres communes de la même strate. Les Guérandais payent plus d'impôts par habitant, ont un endettement 50% plus important par habitant, bénéficient de dépenses d'équipement inférieures aux autres communes de même importance. De plus, notre capacité d'autofinancement est faible et largement inférieure à la moyenne de la strate (2 fois moins). Certes, nous bénéficions de moins de dotations de l'État (20%).

Selon lui, la Majorité n'a jamais écouté les craintes et les alertes des élus du groupe qu'il représente sur la qualité des projets de la Majorité et leurs doutes à pouvoir les financer durablement.

Frédéric MICHÉ et ses colistiers regrettent que de nouvelles voies de réduction des frais de fonctionnement ne soient pas investiguées. Nous avons besoin de libérer des capacités financières pour répondre à de nouveaux services et apporter des solutions aux futurs besoins d'investissements.

Pour ce qui est de compléter nos ressources, durant l'opération de sensibilisation faite avec le CMA il y avait eu 150 "cartons jaunes" en 2 samedis délivrés concernant des stationnements gênants et contraignants pour les personnes à mobilité réduite, régulièrement la Police Municipale note des infractions à la publicité, sans que ce soit des sources de financements importants, elles permettraient d'abonder le budget et de réduire des formes d'incivilité.

3/ Parce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire estiment que ce Budget ne répond pas aux exigences de transparence et de lisibilité nécessaire à une bonne analyse.

Les choix faits par la Majorité doivent pouvoir être évalués et les Guérandais doivent pouvoir se les approprier. Pour cela, il faut une présentation claire et sans ambiguïté du Budget.

Par exemple, dans la liste des investissements, il leur paraît qu'en toute sincérité il faudrait faire apparaître au sujet des investissements réalisés pour les tennis, à la fois les travaux de couverture et les travaux réalisés en régie ; ce qui donnerait une lecture plus conforme du coût réel engagé pour ce projet...et voir de façon éclatante l'écart entre le budget prévisionnel initial (600 000.00€) et final (qui friserait les 900 000.00€). C'est un exemple marquant de manque de maîtrise budgétaire, un projet pas assez approfondi, engagé sans avoir suffisamment évalué les coûts des travaux en régie.

De même, suite aux injonctions de la Chambre Régionale des Comptes, la Majorité présente un plan pluriannuel d'investissements sur deux ans dont la transparence est toute relative puisqu'elle permet de masquer l'impact du projet de groupe scolaire Maison Neuve sur notre niveau d'endettement, et de notre capacité à rembourser la dette. Bien sûr ce sera une nouvelle équipe municipale qui gèrera le dossier après 2020, mais la responsabilité de la Majorité, en poursuivant la procédure, est au moins de communiquer au Conseil Municipal et aux Guérandais les pistes de financement qu'elle prévoit, si elles existent.

Il ajoute que depuis 11 ans qu'il suit le Conseil Municipal, il entend souvent le terme prudentiel. A l'éclairage du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il estime que c'est un terme que la Majorité doit bannir de son vocabulaire.

Monsieur le Maire va apporter quelques éléments de réponse et demandera aux membres de son équipe de compléter ses propos si besoin.

Monsieur le Maire admet que la Ville a un endettement supérieur à la moyenne établie pour des villes de même strate en ce qui concerne le nombre d'habitants. Aujourd'hui, il estime et en prend la responsabilité, en qualité de Maire de Guérande, il assume les choix qui sont faits. Quand on qualifie le Budget de prudentiel, il rappelle que l'on a pu ramener le ratio de désendettement de la ville de Guérande qui était de 13,4 années en 2014 à 8,7. La ville fait des efforts et est plutôt prudente dans ses investissements. Il note que la Minorité estime que les projets menés ne sont pas réfléchis ou pas maîtrisés au niveau des finances, il rappelle que pour le complexe sportif Jean Ménager, tout le monde sait ce que représente le coût d'un nouvel équipement sportif, non pas une simple salle de sports mais un complexe multisports. Aujourd'hui, nous devons répondre aux demandes des collèges et lycées de la commune. Suite à l'étude menée par un cabinet extérieur sur le complexe Jean Ménager, il a été confirmé que sa structure pouvait avoir une durée de vie de 30 à 40 ans. Il a donc été fait le choix, non pas d'être dans le luxe et le confort mais d'apporter un usage minimum satisfaisant à ce complexe. Monsieur le Maire rappelle que s'il avait été fait le choix politique de construire un nouveau complexe, cela n'exonérerait pas la Ville de mettre aux normes le complexe Jean Ménager et surtout le volet accessibilité.

En ce qui concerne, les travaux des tennis de Bréhador, Monsieur le Maire va laisser Frédéric DUNET répondre dans la mesure où le chiffre de 900 000 euros avancé par Frédéric MICHÉ ne lui paraît pas conforme à la réalité.

Frédéric DUNET précise que le changement de Bureau intervenu au sein du club de tennis a fait que les nouveaux responsables du club ont souhaité retravailler le projet initial. Le plan de financement de ce projet prévoit que l'aménagement du club house soit réalisé en régie et cela apparaît dans les comptes rendus de la Commission des Sports dès 2016. Le coût des travaux se décompose de la façon suivante : la pose, la création de deux tennis et la couverture ainsi que l'aménagement du Club House et les vestiaires pour un montant de 691 000 euros hors taxe. La ville a bénéficié de subventions qui ont été intégrées au plan de financement, soit 159 000 euros de subventions. On arrive donc à un coût hors taxe de 532 000 euros pour la couverture hors la réalisation en interne des vestiaires et du club house ; ceci avait été communiqué aux élus lors de la dernière Commission Travaux, et ces travaux s'élèvent à 161 000 euros comprenant également la remise à niveau de l'éclairage. On arrive à un total de 693 000 euros hors taxe pour les tennis. Aujourd'hui, les travaux sont à 2/3 du programme ; sans être à l'abri de mauvaises surprises, l'on est aujourd'hui dans l'enveloppe annoncée.

S'agissant du complexe Jean Ménager, le programme est toujours en cours en respectant un phasage permettant de ne pas gêner la pratique sportive.

Monsieur le Maire reprend la parole pour préciser à Hélène CHALLIER qu'une Ville ne peut emprunter pour couvrir ses charges de fonctionnement.

Hélène CHALLIER répond qu'elle a voulu dire que la Ville était obligée d'emprunter pour fonctionner.

En ce qui concerne le groupe scolaire Maison Neuve, la Ville va rentrer dans la phase de négociation ; pour l'instant seule une esquisse a été présentée et la Ville va renégocier avec le Cabinet d'Architecture choisi pour le projet ; le phasage du plan de financement va être travaillé alors même que cela a été intégré dans la planification budgétaire des années à venir. Il en est de notre responsabilité et nous assumerons le financement de ce groupe scolaire. Ce dernier a vocation à remplacer le groupe scolaire de la Pradonnais qui a près de 40 ans, qui nécessite des

travaux de remise à niveau importants et aujourd'hui, si ce groupe scolaire de la Pradonnais devait être restauré, Monsieur le Maire laisse ses collègues imaginer l'organisation pour prévoir le phasage des travaux sur site occupé par des élèves et leurs enseignants. C'est un investissement important que la Majorité Municipale assume pleinement et qui va permettre d'accueillir les élèves guérandais dans les 40 ans à venir ; il rappelle que le projet est évolutif puisqu'il prévoit la construction de quatre classes supplémentaires si nécessaire.

Hélène CHALLIER n'est pas contre le projet, elle attend de voir le phasage financier.

Frédéric MICHÉ ajoute qu'il regretterait que le projet ne se fasse pas.

Monsieur le Maire dit qu'après la phase de négociation, il y sera associé le plan de financement.

Hervé NAËL souhaite revenir sur les travaux des tennis et indique, qu'il convient d'ajouter les 4% de TVA.

Monsieur le Maire lui répond, qu'effectivement, cela représente une dépense supplémentaire de 14 000 euros.

Frédéric MICHÉ aimerait que l'on soit clair avec les chiffres concernant les travaux des tennis. Il persiste à dire que le coût est de 900 000 euros car la Ville a obtenu environ 300 000 euros de subventions.

Frédéric DUNET rappelle que le coût estimé a toujours été de 600 000 euros hors le coût des travaux réalisés en régie. S'agissant des subventions, ce n'est pas toujours évident de les obtenir. Il faut souvent se démener pour aller les chercher.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les recettes des PV pour stationnement gênant, celles-ci ne rentrent pas en totalité dans les caisses de la Ville.

Françoise JOUNIER ajoute que pour l'opération Carton Jaune, l'on est dans une opération de prévention. Cette opération s'est déroulée sur deux samedis de Janvier 2019 et 25 cartons ont été distribués.

Pascal LOIRAT tient à remercier tous les services municipaux pour le travail effectué afin de réaliser des économies.

**VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)**

## **2 – Vote du Budget Primitif 2019 – Budget Annexe « Pompes Funèbres »**

Hervé NAËL dit avoir eu l'occasion de visiter les cimetières de la Ville avec des collègues du Conseil Municipal. Il tient à souligner le grand niveau de compétence des personnels affectés à la gestion des cimetières et il salue leur vision à long terme de l'évolution des quatre cimetières de la Ville.

Pascal LOIRAT confirme cette lisibilité à long terme des cimetières qui témoigne de l'excellent travail du service chargé de leur gestion.

**VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)**

### **3 – Taux d'imposition 2019**

Hélène CHALLIER fait remarquer que le taux d'imposition de 20,34 que l'on nous demande de voter aujourd'hui est le même que l'an dernier. Il est donc supérieur au taux appliqué avant la mandature de 2014 (qui était de 20,02) et a fortiori supérieur à celui appliqué de 2014 à 2017 (qui était de 19,75). Elle rappelle que les élus de la Majorité ont été élus sur la promesse et l'engagement de faire baisser ce taux et de ne pas le hausser. Au nom de ses colistiers, elle veut redire qu'elle regrette cette décision qui décrédibilise les promesses des élus, c'est-à-dire de tous les élus, et ne règle en rien des difficultés qui sont chez nous structurelles et doivent engager une réforme de nos fonctionnements.

C'est pourquoi les élus de la liste Guérande Alternance s'opposent à cette fuite en avant de l'impôt qui ne pourra plus longtemps nous faire remettre à plus tard de nécessaires réformes visant la sobriété et l'efficacité ici comme au plus haut niveau de l'Etat.

Les élus du groupe Guérande Alternance voteront donc contre ce taux et contre cette hausse maintenue pour la seconde année consécutive.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est déjà exprimé sur le sujet ; il n'avait pas été envisagé les baisses drastiques de l'Etat qui ont obligé à revoir notre modèle même si l'imposition est le dernier levier qui a été utilisé après avoir mis en place d'autres solutions pour faire des économies et trouver d'autres recettes.

Pascal LOIRAT ajoute que les baisses de dotation de l'Etat ont représenté 6 millions d'euros sur l'ensemble du Muncipe.

Hélène CHALLIER précise que, si l'on en croit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ces baisses ont été en partie compensées.

Anne-Gaëlle RÉVAULT rappelle que l'Etat cherche à réduire ses dépenses ; il y a de l'argent qui part dans les paradis fiscaux et il est dommage que la Municipalité se soit toujours refusé à voter le stop aux paradis fiscaux.

Monsieur le Maire rappelle que les agences bancaires locales avec lesquelles la ville a l'habitude d'échanger sont très loin d'être dans une démarche de favoriser les paradis fiscaux.

Frédéric MICHÉ estime que l'augmentation du taux d'imposition est la résultante de mauvais choix faits par la Majorité en matière d'investissement qui ont fortement endetté la Commune.

Monsieur le Maire veut bien entendre que les choix politiques qui ont été faits ne conviennent pas. Toutefois, il rappelle, une nouvelle fois, la réduction du ratio de désendettement de 13,4 années à 8,7 années en 4 ans et ce, grâce aux gros efforts qui ont été consentis pour diminuer les charges de fonctionnement.

Le levier de la fiscalité a été utilisé à regret pour continuer à investir pour les Guérandais et dans des projets qui n'ont rien de luxueux mais qui sont a minima d'usage et de fonctionnalité.

Hélène CHALLIER rappelle que le ratio de désendettement baisse, car la Ville n'investit pas. C'est pourquoi, elle aimerait savoir comment la Ville va financer le groupe scolaire Maison Neuve. Selon elle, on doit savoir comment l'on finance les équipements dès lors que l'on lance les projets.

Monsieur le Maire répète qu'il sait comment le projet du groupe scolaire Maison Neuve va être financé. Il sera d'ailleurs présenté aux élus municipaux un plan de financement le plus fiable possible.

Hélène CHALLIER souhaiterait connaître à quoi l'on engage la Ville dans les années qui viennent. Elle suggère la tenue d'une Commission des Finances exceptionnelle pour en débattre.

VOTE : Majorité - 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT  
Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

La parole est donnée à Marie-Annick DURAND.

#### **4 – Affaires foncières – Chemin du Trou du Sable – Convention de servitudes ENEDIS**

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

#### **5 – Affaires foncières – Place Abbé LOISEAU - Village de la Madeleine – Classement dans le domaine public communal**

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

#### **6 – Affaires foncières – rue du Moulin de la Place – Acquisition indivision GILLOURY-BOYERE**

Anne-Gaëlle RÉVAULT ne voit pas l'intérêt d'une nouvelle voie dans ce secteur qui encouragera encore l'usage de la voiture. C'est pourquoi les élus du Groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront sur cette délibération.

Marie-Annick DURAND précise qu'il est prévu dans ce secteur un agrandissement de l'hôpital, le développement d'un pôle médical sans oublier la construction probable de logements. La rue du Moulin de la place est dangereuse et n'est plus en capacité d'absorber tous les flux de circulation actuels et futurs.

VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

#### **7 – Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) du coteau Guérandais et de Batz-Sur-Mer - Élection des représentants de Guérande**

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT  
Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – Anne-Gaëlle RÉVAULT – François PAGEAU)

Ont été élus

- représentant les propriétaires
  - titulaires
    - M François CARLIER
    - M Jean-François MAHÉ
  - suppléant
    - M Hervé HUITRIC
- représentant Monsieur le Maire : Marie-Annick DURAND

La parole est donnée à Laurent BOULO.

### **8 – Convention cadre de partenariat 2019-2021 avec l'Association CPIE Loire Océane**

Anne-Gaëlle RÉVAULT trouve bien que la Ville reconduise une convention cadre de 3 ans avec le CPIE Loire Océane. Cela donne un peu de visibilité à l'association.

Passer par le CPIE permet de mener à bien des actions à moindre coût puisque, comme beaucoup d'associations, il est porté en partie par des bénévoles. Si le CPIE n'existe plus, la commune aura des difficultés à trouver un partenaire pour mener ces actions au même prix. D'où l'importance de continuer à soutenir cette association.

En Commission les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont indiqué que les écoles étaient très demandeuses de ces animations et que toutes les demandes n'étaient pas satisfaites.

Pourquoi ne pas alors augmenter la participation financière de la commune afin de répondre aux demandes des écoles dont 2 éco-écoles pour éduquer les enfants à l'environnement ?

On déplore qu'éduquer les adultes à l'environnement est pratiquement mission impossible donc mieux vaut faire en sorte que les futurs citoyens soient déjà conscients de leur impact sur notre planète.

Anouk PAOLOZZI DABO souhaite répondre sur le volet scolaire. Elle confirme que les actions proposées par le CPIE sont très intéressantes, mais que d'autres pistes peuvent être exploitées. En outre, l'Education Nationale demande à la Ville de moins intervenir dans les établissements scolaires estimant que certaines missions assurées par du personnel municipal devraient être menées par les enseignants eux-mêmes.

VOTE : Unanimité

### **9 – Convention annuelle de partenariat 2019 avec l'Association CPIE Loire Océane**

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

### **10 – Convention de financement par la Fondation du Patrimoine**

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

### **11 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

### **12 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune sur les années 2012 et suivantes**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes puis de la réponse qui a été adressée par la Ville à la Chambre.

A l'issue de cette lecture, il ajoute que sur la qualité de l'information apportée aux membres du Conseil Municipal la Ville a engagé plusieurs actions visibles depuis ce début 2019. Le budget annexe des Pompes Funèbres relève désormais de la Comptabilité M4. Le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 comportait déjà un plan pluriannuel d'investissement sur les trois dernières années du Mucipe issu du modèle prospectif qui a été communiqué à la Chambre Régionale des Comptes. Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 a quant à lui intégré des éléments complémentaires sur les relations financières avec l'Intercommunalité, un détail plus important de la structure de la dette et la ventilation sur les organismes prêteurs, ainsi que la structure de répartition du personnel. Ces éléments seront également reportés sur le Compte Administratif 2018. Sur le plan de la fiabilité des comptes, la Ville réalise désormais sur son exercice 2019 l'intégralité de son engagement des dépenses de fluides et d'alimentation qui étaient bien prévues au Budget mais qui faisaient jusqu'alors l'objet d'un engagement au fil de l'eau au moment de l'arrivée des factures. En ce qui concerne les délais de mandatement, ceux-ci sont actuellement de 23 jours en moyenne grâce à la mise en place de la signature électronique ; ils devraient à nouveau être diminués par la dématérialisation progressive du traitement des factures sur 2019. En matière d'inventaire et d'état de l'actif, Monsieur le Maire tient à préciser que les services de la Ville ont adressé chaque année à la Trésorerie Municipale depuis 2012 les tableaux permettant de renseigner l'état de l'actif et que la Trésorerie n'a pris en compte ces éléments que depuis fin 2016. Un travail collaboratif entre les services de la Ville et ceux de la Trésorerie depuis cette date va permettre de finaliser un état de l'actif homogène sur l'exercice 2019. Enfin, l'enregistrement comptable du bail emphytéotique administratif relatif à la caserne de Gendarmerie est aujourd'hui conforme à la réglementation grâce à une bonne collaboration entre services. Sur le plan de la situation financière, la Chambre Régionale des Comptes a souligné une situation satisfaisante au niveau de l'autofinancement ; il est important de rappeler que cette maîtrise dans la durée est la conséquence d'une politique prudentielle, d'un modèle prospectif fiable et maîtrisé et d'un engagement des élus et des services dans la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité. Monsieur le Maire engage ses collègues à reprendre les documents relatifs aux Débats d'Orientation Budgétaire et aux Budgets Primitifs de ces dernières années et de vérifier que l'atterrissage a toujours été meilleur que la prévision. Il ne rappelle pas l'erreur d'appréciation de l'annuité en capital 2017 qui a fait l'objet de la lettre de réponse de la collectivité. Sur le plan de la dette, il est important de noter que la Ville est passée d'un ratio de solvabilité au bilan et hors bilan qui évolue de 13,8 années au 31 décembre 2014 à 8,7 années au 31 décembre 2017. Sur le Petit Séminaire, il convient d'ajouter que la décision d'acquérir le bâtiment constituait une mesure de précaution afin que ce patrimoine cher aux

Guérandais et qui constitue une entrée emblématique du territoire ne vienne à se dégrader plus largement. Cette décision a donc constitué un acte politique fort discuté avec Cap Atlantique depuis 2010 et qui a permis de sécuriser le bâtiment. La définition du projet arrive aujourd'hui à maturité et la valorisation du site sera effective sur le début du prochain Municipal. Concernant le contrat de partenariat pour l'éclairage public et la mise en valeur du patrimoine historique, Monsieur le Maire souhaite rappeler que la prestation concernée par ce contrat court sur une durée de 15 ans. Les prestations concernées sont : la mise en valeur du patrimoine historique en cœur de ville et dans les villages, les illuminations festives en cœur de ville et dans les villages et la maintenance de l'ensemble de l'éclairage public sur les 3500 points lumineux que compte la commune. Pour éviter toute interprétation, il tient à rappeler que si la Ville avait continué à investir au fil de l'eau sans mise en valeur du patrimoine et sans illumination particulière, elle aurait engagé la somme de 5,9 millions d'euros contre 6,9 millions aujourd'hui (récupération de TVA incluse) dans le contrat de partenariat. Ce qui représente donc sur une durée de 15 ans, un différentiel d'1 million d'euros soit 70 000 euros par an. La situation initiale n'aurait donc en aucun cas permis à la collectivité de réaliser l'ensemble des investissements sur une année comme cela a été fait avec le partenariat et ce avec deux conséquences : la première, garantir une homogénéité dans le matériel mis en place puisque l'attribution des marchés successifs ne garantissait pas la continuité du titulaire et donc une augmentation potentielle des coûts de maintenance. La seconde avec un décalage dans le temps des économies d'énergie qui dès la première année du contrat de partenariat représente 14 000 euros par rapport à l'année précédente. L'ensemble de cette problématique financière avait fait l'objet d'une évaluation préalable puisqu'elle était soumise à la mission d'appui pour les partenariats public/privé sous la responsabilité du Ministère des Finances qui avait validé le modèle prospectif. Pour être complet sur les aspects financiers, il est mentionné dans le rapport une provision qui est passée de 327 000 à 426 000 euros après mise au point du contrat, ceci a été la conséquence d'une baisse du taux d'emprunt et des réunions de concertation préalable aux demandes de dépôt des demandes d'autorisation de travaux ; les services de la Conservation des Monuments Historiques et l'Architecte des Bâtiments de France ont optimisé les implantations des équipements d'éclairage et de mise en valeur. Aujourd'hui, cette provision a été consommée à hauteur de 250 000 euros sur les 426 000. Une concertation avec le SYDELA, qui lui n'est pas compétent en matière de mise en valeur du patrimoine historique mais simplement en matière d'éclairage public, a permis de définir sur l'Intramuros un parcours de mise en lumière où les équipements installés serviraient à la fois à l'éclairage public et à la mise en valeur d'une bonne partie du patrimoine ; c'est uniquement ce parcours lumière que le contrat de partenariat a financé en matière d'investissement et a ainsi permis de limiter l'impact du coût des équipements lumineux conformément aux exigences de la Conservation des Monuments Historiques et de l'Architecte des Bâtiments de France. Sur tout le reste du territoire, c'est le SYDELA qui reste compétent en matière d'investissement pour l'éclairage public ; c'est donc en toute connaissance de cause et dans l'objectif de répondre le plus efficacement possible aux besoins d'illumination de ce centre historique que la Ville de Guérande a pris la décision d'avoir recours à ce contrat de partenariat. La Ville a mis en place des contrôles inopinés et un suivi trimestriel contradictoire avec la société titulaire afin d'assurer un suivi le plus opérationnel possible du service.

Monsieur le Maire cède la parole à François PAGEAU.

François PAGEAU dit que le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes dont les élus de son groupe ont pris connaissance il y a 6 jours seulement (le secret a été bien gardé) amène évidemment quelques commentaires.

A vrai dire, ils ont pensé un instant que ce rapport avait été écrit par un membre de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, tant certaines remarques et constats reprennent quasiment mot pour mot quelques-unes des interventions qu'ils ont faites depuis le commencement de l'actuelle mandature.

Une appréciation donc, qui conforte leur analyse ; ils pourraient donc presque être satisfaits, mais en même temps, il faut bien l'avouer ce sentiment est mêlé d'inquiétude tant la situation financière de la commune semble précaire.

Les termes de ce document sont éloquentes :

Certains projets sont qualifiés « d'erratiques » : la gestion du Petit Séminaire ou bien encore le Plan Lumière contre lequel, faut-il le rappeler, ils avaient été les seuls à voter « contre » en Septembre 2015 en expliquant : « qu'engager la ville pour 7,7 Millions d'euros sur 15 ans dont 2 Millions pour un parcours lumière et des illuminations festives, alors que des incertitudes planaient sur le niveau des dotations de l'Etat et sur la solidité des autres ressources municipales, leur semblait risqué et déraisonnable ».

Ces mêmes projets sont susceptibles selon la Chambre de mettre en péril la stabilité financière de la Commune.

Les méthodes de construction de ces projets manquent de transparence et des informations semblent même avoir été omises et non portées à la connaissance des conseillers municipaux.

Globalement, la gestion n'est pas maîtrisée. L'encours de la dette du Budget principal est en progression de 5% par an et s'établissait à 26,23 Millions d'euros au 31 décembre 2017. Cet encours est très largement supérieur à la moyenne de la strate. Ainsi 1 590 euros par habitant guérandais contre 895 euros pour un autre habitant de la strate.

Il en est de même à propos de la capacité d'autofinancement qui a connu une évolution, elle aussi, erratique et qui est d'un niveau largement inférieur à la moyenne de la strate soit 44 euros par habitant contre 82 euros pour un autre habitant de la strate.

Le Contrat de Partenariat pour l'éclairage public qui vient d'être évoqué apparaît donc très chaotique. Selon la Chambre, la décision d'y recourir a été prise sans que la soutenabilité budgétaire ait été examinée par le Conseil Municipal. La vigilance qui aurait dû prévaloir, n'a pas été respectée. Le montage du projet avec le SYDELA ne semble pas avoir été suffisamment bordé contractuellement et constitue bel et bien un facteur de risque pour la commune.

Toutes ces mauvaises décisions hypothèquent donc les investissements à venir : aménagements des complexes sportifs, travaux de voirie, Groupe scolaire de la Maison Neuve, nouveau Plan de Circulation. On comprend mieux, ainsi, pourquoi les rétro-pédalages, les ajournements de certains projets et les précautions oratoires que la Majorité et son nouveau maire adoptent et exécutent depuis quelques semaines.

Les vidéos montrant Guérande vu du ciel et dessinant les projets à venir sont alléchantes et aériennes, mais la réalité sera sans doute beaucoup moins planante.

La Chambre Régionale des Comptes est passée par là et elle enjoint la Municipalité à un peu plus de sérieux et de discernement.

François PAGEAU pourrait rajouter à cela, toujours selon la Chambre Régionale des Comptes, des carences dans la tenue des documents comptables, des annexes manquantes ou non renseignées, des données erronées ou incohérentes, un taux d'engagement des dépenses insatisfaisant, des retards dans le mandatement de certaines autres dépenses, des états de charges et de produits rattachés incomplets, des erreurs dans le suivi des immobilisations, des défauts dans le suivi des inventaires, etc, etc. A ce sujet, l'agent comptable, dont il est parfois question ici aurait pu être d'une grande utilité durant cette période, Que n'est-il intervenu à temps !

La charge est lourde et va être difficile à porter par le nouveau Maire qui s'est toujours montré solidaire de la politique de ses prédécesseurs et qui n'en doutons pas acceptera dignement de continuer l'œuvre jusqu'ici accomplie. Bon courage car beaucoup de travail en perspective.

Dernière remarque, et c'est encore la Chambre qui le précise. Les observations ont été notifiées le 1<sup>er</sup> Juin 2018. 11 jours plus tard, le 12 Juin, l'ancien Maire démissionnait. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire complètent en disant que l'Adjoint aux Finances lui emboîtait le pas dans la même période.

Coïncidence ? Comme l'a dit une écrivaine britannique Kate Atkinson : « une coïncidence n'est qu'une explication qui attend son heure ». Le temps souvent révèle les choses.

Le coup était-il trop rude ou la charge trop lourde à porter ?

Chacun se fera sa propre opinion. Une chose est sûre, le bateau tanguait dangereusement, mais certains l'ont quitté.

Tout ceci interpelle sur la façon de réinventer une nouvelle manière de faire de la politique. Le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'a cessé d'alerter la Majorité sur le fait que ses choix manquaient de vision et de transparence, que sur certains projets, elle restait sourde aux attentes des Guérandais. Preuve s'il le fallait qu'il faut parfois écouter les Minorités, qu'elles peuvent être sources de propositions et d'inspirations. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire espèrent donc que pour le bien des Guérandais la Majorité saura en tirer les conclusions.

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques éléments de réponse.

S'agissant du délai de réception des documents, Monsieur le Maire rappelle qu'il était tenu à la confidentialité de ce rapport et il a reçu la validation de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de l'analyse contradictoire que fin décembre, et la Chambre demandait de présenter ce rapport lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Donc, le délai n'est pas de la responsabilité du Maire mais bien de ce qu'impose la Loi.

Le Maire ne souhaite pas réagir sur le sujet de ses prédécesseurs. Oui, il prend la responsabilité de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui est une analyse, un bilan, un audit qui est fait sur les cinq dernières années passées. En tant que Maire qui a pris ses fonctions en juillet dernier, il considère cela comme un élément qui permet de mesurer les correctifs qui ont déjà été apportés puisqu'ils ont été énumérés précédemment et lui permet d'avoir la feuille de route pour mener son équipe jusqu'à la fin de ce Municipale et il se dit partant à partir de 2020 pour prendre des responsabilités également dans la continuité de ce qui est entamé. Ce rapport donne certains éléments d'information, il faut voir le choix qui est fait au niveau du partenariat privé/public, qui est un dispositif lancé de plus en plus par certaines communes (environ une

centaine en matière d'éclairage public), et c'est une solution qui apporte dans certains cas un service que la Ville ne pourrait pas mettre en œuvre par un autre biais. Monsieur le Maire rappelle que le patrimoine historique est très important à Guérande et aujourd'hui, faire intervenir deux maîtrises d'œuvre paraissait difficile à envisager. C'était un choix politique mais aussi un choix financier compte tenu de la situation financière de la Commune et cela était important pour assurer la continuité des investissements.

Puis Monsieur le Maire passe la parole à Hélène CHALLIER.

Compte tenu des dates, Hélène CHALLIER tient à préciser que les conclusions de ce rapport ont été portées à la connaissance de la Majorité le 1er juin 2018. Le 12 juin 2018, Madame PHAN THANH démissionnait et la nouvelle majorité a eu quelques mois avant de produire ce rapport au public. Elle a pu ainsi procéder à certains ajustements d'urgence notamment en ce qui concerne l'information financière et comptable. Mais beaucoup reste à faire afin de produire systématiquement des documents précis, étayés et datés justifiant nos engagements et nos dépenses.

Pour ce qui concerne les élus du groupe Guérande Alternance, ils ont eu 3 jours pour prendre connaissance de ce rapport et apporter quelques éléments d'analyse en complément.

Hélène CHALLIER se propose d'en faire une synthèse commentée afin de porter certains éléments à la connaissance du public.

#### La situation financière

Selon les préconisations du rapport de 2012, la commune a cherché à développer la recherche de produits de gestion via des initiatives pour certaines malheureuses comme l'extension du parking payant. Les charges de gestion ont, quant à elles, été mieux maîtrisées ce qui a permis une progression de l'autofinancement. Cependant le niveau d'endettement demeure très élevé et la capacité d'autofinancement reste très inférieure à la moyenne.

Les élus devront être extrêmement vigilants avant de faire appel à nouveau à l'emprunt.

Le premier point souligné par le Rapport est l'absence de Programme Pluriannuel d'Investissement, outil indispensable de suivi et de programmation que les élus de son groupe réclament à cor et à cri depuis bientôt 11 ans au moins. Un tel outil peut seul « garantir le suivi effectif de nos investissements et autoriser les programmes et crédits de paiement ». Les élus disposent d'un tel outil à Cap Atlantique et ceux qui y siègent savent pertinemment de quoi il en retourne et à quel point cet outil est précieux voire indispensable. Le Rapport souligne qu'en l'absence d'un tel outil, les conseillers municipaux ne sont pas en mesure de mener efficacement les Débats d'Orientation Budgétaire ! Enfin l'absence d'informations financières relatives à Cap Atlantique ne peut que nous maintenir tous dans l'ignorance des vrais enjeux et de l'endroit où tout se joue (voir la baisse constante de nos dotations depuis 2012 liée aussi au désengagement des élus de Guérande sur ce terrain).

Le second point, souligné par le rapport, est la hauteur de la dette alors même que sur la période, les seuls investissements importants furent les travaux de Saillé, des travaux récurrents de voirie et l'entretien courant des bâtiments. Pourtant, la dette a augmenté pendant la même période de 9 % par an. La dette impacte fortement la capacité d'autofinancement des Guérandais : 44€ en 2016 pour 85€ dans les communes comparables. Cette capacité d'autofinancement serait même négative en 2017 (p23) !

La capacité de désendettement passée de 2 ans en 2014 à 9 ans en 2017 devrait tomber à 8 ans selon le Budget Primitif 2019, mais il faut noter que cela est dû à une inquiétante et totale absence d'investissement d'ici 2020.

#### L'opération du Petit Séminaire

La Chambre dénonce, comme les élus du groupe Guérande Alternance le font depuis le début, le fait que le site ait été acquis sans projet préalable défini, évalué et politiquement construit avec Cap Atlantique, alors même que de l'aveu de la commune, nos partenaires communautaires étaient réticents.

Nous avons tenté le coup de force, avec les résultats malheureux que l'on constate aujourd'hui.

Les conclusions de la Chambre sont sans appel, la Commune a exposé une somme de 942.000€ (600.000€+342.000€+50.000€ à venir) pour la réalisation d'un projet défini dès le départ comme relevant de l'Intercommunalité ! (portage financier+travaux de sécurisation+financement d'études+fonds de concours de 600.000€ lors de la rétrocession à Cap Atlantique).

Que penser de tout cela alors même que l'on va vendre ce patrimoine à un acteur privé ?

#### Le Partenariat Public/Privé du Plan Lumière

Le Partenariat Public/Privé du Plan Lumière cumule quant à lui les dysfonctionnements graves. Dès le départ, la Commune n'était pas éligible pour déléguer ce projet puisqu'il avait déjà été délégué au SYDELA. Nous n'étions donc pas à même de piloter ce projet, dont nous découvrons aujourd'hui qu'il était redondant avec les prérogatives du SYDELA. Enfin, le Rapport pointe le caractère financièrement non soutenable d'un investissement de 8 Millions d'euros, que les élus de son groupe n'ont jamais cessé de dénoncer comme trop onéreux et nous fragilisant encore plus que nous ne le sommes. Entendons-nous bien, les élus du groupe Guérande Alternance ne se sont jamais opposés à un plan lumière qu'ils avaient aussi inscrit aussi dans leur programme, mais pas à ce prix et pas de cette manière !

Beaucoup de points sont à revoir et à corriger :

- renégocier les prix dans une meilleure transparence à savoir détailler point par point ce qui est fait dans le cadre du contrat de maintenance par exemple ou des provisions pour vandalisme et rectifier les erreurs,
- ne pas offrir à l'entreprise l'équivalent des sommes gagnées grâce à la baisse des taux d'intérêt,
- obtenir le reversement des provisions non utilisées,
- formaliser contractuellement des objectifs chiffrés de performance et en valider chaque année la réalisation en mettant dans la balance une part variable de la rétribution,
- veiller à ne plus faire en régie des travaux qui relèvent du partenariat et qui n'incombent plus à la Ville,
- analyser le retour sur investissement en ayant bien à l'esprit que ce dernier est passé de 76.000€ à 120.900€ et évaluer en connaissance de cause ce dernier.

On notera pour conclure que le terme « d'incompétence » a été utilisé pour qualifier notre politique sur ce sujet et ce, dans les deux sens du terme p39. Fondamentalement, nous n'étions pas compétents puisque c'est le SYDELA qui avait la compétence que nous lui avons déléguée, et, au sens plus large, nous avons fait la preuve de notre incompétence à boucler, suivre et maîtriser un tel dossier.

Hélène CHALLIER souhaite que l'on s'arrête sur la définition de ce qui relève du champ du dialogue compétitif p 33, ce n'est pas « l'impossibilité de définir seul notre projet » qui peut définir le recours à un maître d'œuvre, mais ce sont les propositions techniques formulées par les candidats au cours de la procédure qui permettent de le préciser. A méditer et pour le Carré Saint-Jean et pour le Complexe scolaire de Maison Neuve. C'est à nous de préciser nos projets !

Pour conclure, les réponses de Monsieur le Maire sonnent de manière bien légères au regard des responsabilités qui sont engagées ici. Les élus du groupe Guérande Alternance attendent des engagements fermes en matière de gestion financière, des réponses à leurs questions quant à la programmation et au financement des investissements. Face à ce qui est pointé ici, à savoir de graves carences de fonctionnement, adossées à une situation budgétaire critique, il faut prendre ses responsabilités. En tous les cas, les Guérandais peuvent maintenant être informés objectivement de la situation.

Prenons ce rapport comme un levier pour progresser. Ce qu'il est. Et il y a urgence.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne siège à Cap Atlantique que depuis le mois de novembre 2018, en qualité de vice-président, même si cela paraissait impossible pour certains. Il y a des élus autour de cette table qui y siègent également et il les incite à faire porter la volonté des Guérandais au niveau de l'Intercommunalité.

En ce qui concerne le choix du Petit Séminaire, Monsieur le Maire rappelle que l'orientation a évolué depuis les élections de 2014 avec de nouveaux élus au sein du Conseil Communautaire qui préconisent un projet immobilier et qui ont approuvé, à la quasi-unanimité, ce nouveau projet.

La question peut se poser du rôle de centralité de Guérande sur la Presqu'île qui a la superficie la plus importante et qui reçoit quasiment 40% des utilisateurs dans ses structures n'habitant pas Guérande ; aujourd'hui la Ville de Guérande attend davantage de l'Intercommunalité que ce qu'elle reçoit pour accompagner la commune dans son développement. Enfin, il précise que la commune de Guérande est la première en nombre d'habitants sur le territoire de Cap Atlantique. Ce qui augure, pour l'avenir, de bonnes nouvelles.

Sur l'aspect du Partenariat Public/Privé du Plan Lumière, Monsieur le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation à la MAPPP qui relève du Ministère des Finances et qui a estimé que la Commune pouvait avoir recours à un tel dispositif.

Enfin, Monsieur le Maire informe ses collègues que la Ville actionne de nouveaux leviers pour obtenir de nouvelles rentrées de recettes notamment avec la mise en œuvre du Mécénat.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire cède la parole à Anne-Gaëlle RÉVAULT qui fait lecture de la question orale que le Groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire a adressé à Monsieur le Maire.

« Nous, élu-e-s du groupe Vivons Guérande Écologique et Solidaire, n'imaginons pas de politique locale sans vision globale. Les valeurs de respect des uns et des autres, d'accueil, de solidarité que nous portons à Guérande, nous les défendons plus largement, en France et ailleurs.

Dans cette idée de solidarité internationale, Philippe GROsvALET, Président du Conseil Départemental, a invité tous les maires de Loire-Atlantique à signer un pacte d'amitié entre le département et le Gouvernorat de Jérusalem montrant notre soutien au peuple palestinien dans un objectif de paix.

Voici ce pacte d'amitié et de soutien politique entre les collectivités de Loire-Atlantique et le Gouvernorat de Jérusalem :

« Nous, représentantes et représentants des collectivités françaises de Loire-Atlantique,  
Ne souhaitons plus demeurer spectateurs de l'occupation et de la colonisation des territoires palestiniens par Israël, ainsi que des tragédies qui se déroulent en Palestine depuis de longues décennies,  
Désirons que le conflit Israélo-palestinien trouve rapidement une issue satisfaisante pour les parties concernées, pour qu'enfin la paix s'installe durablement dans cette région du monde,  
Demandons que la charte des Nations Unies, les notions fondamentales de liberté, de démocratie, d'égalité, de fraternité proclamées dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, et l'article 49 de la 4ème convention de Genève soient respectés,  
Œuvrons pour la reconnaissance d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale, et espérons que le Gouvernement français agisse également dans ce sens,  
Par le présent Pacte d'Amitié que nous souscrivons aujourd'hui, nous témoignons de notre volonté ferme et entière de voir triompher la liberté, le respect et la dignité du peuple palestinien. »

Nous souhaitons que la ville de Guérande s'engage à signer ce pacte. C'est un acte symbolique qui vise à rappeler la nécessité du respect du droit international.

Plus de 20 communes ont déjà signé ce pacte.

Avez-vous l'intention de le signer ? »

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas eu le temps de réunir son équipe pour porter cette question à la réflexion de chacun ; de même, il lui semble qu'au regard du sujet soulevé, les élus du groupe Guérande Alternance méritent également d'avoir du temps pour réfléchir à la question. Il propose donc que ce sujet soit reporté à la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019 pour permettre à chacun d'y réfléchir avant d'engager la Ville dans la signature de ce pacte.

La séance est close à 20h50.

~ ~ ~ ~ ~